

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 MARS 2017**

GD/CJ n° 2017/ 26

Objet de la délibération :

Avancements de grades et
mise à jour du tableau des
effectifs en 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

Absent Excusé :

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances et au personnel municipal informe ses collègues que dans le cadre des avancements de grade de l'année 2017, il y a lieu de :

a/ Créer et supprimer les postes suivants au 01/04/2017Création :

- 1 grade d'attaché hors classe
- 4 grades d'adjoint administratif principal 1ère classe
- 1 grade d'agent de maîtrise principal
- 3 grades d'adjoint technique
- 3 grades d'adjoint technique principal 1ère classe
- 2 grades d'ATSEM 1ère classe

Suppression :

- 2 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 3 grades d'adjoint technique principal 2ème classe
- 1 grade d'adjoint technique 1ère classe
- 1 grade d'agent de maîtrise
- 2 grades d'ATSEM principal 2ème classe

Vu en comité technique le 6/03/2017

b) Modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vu en comité technique le 6/03/2017.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Le tableau des effectifs est le suivant :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière Administrative		24	0	24	20	0	20
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	A	1	0	1	1	0	1
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	2	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	3	0	3	1	0	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint Administratif	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	5	0	5	3	0	3
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5
Filière Technique		36	6	42	33	6	39
Ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique	C	17	6	23	14	6	20
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	5	0	5	5	0	5
Filière Sociale		2	0	2	2	0	2
ATSEM principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
ATSEM principal 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Filière culturelle		2	12	14	3	11	14
Professeur d'enseignement artistique	A	0	7	7	0	7	7
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	0	1	1	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	4	5	1	4	5
Adjoint du Patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière Police		5	0	5	4	0	4
Chef de police municipale	C	1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	1	0	1	1	0	1
Brigadier	C	2	0	2	1	0	1
Gardien	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL		69	18	87	62	17	79

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du
et publié le

Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

Le Maire,
F. RAMOND



F. Ramond

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170313-D2017_03_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2017

Publication : 20/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

